

Paris, le 15 septembre 2023

Communiqué de presse
**La hausse inquiétante des défaillances d'entreprises se poursuit
dans le secteur de l'hôtellerie restauration**

Déjà à la fin du mois de juillet 2023, le secteur de l'hébergement et de la restauration atteignait et dépassait le nombre total de défaillances d'entreprises enregistrées en 2019, année de référence avec 6998 défaillances contre 6840 en 2019.

Selon la Banque de France, la hausse des défaillances dans le secteur se poursuit avec la même vigueur. Après une augmentation des défaillances de 70% en juillet 2023 par rapport à juillet 2022, c'est une nouvelle hausse de 66% en août 2023 par rapport à août 2022. Le secteur de l'hébergement et de la restauration est ainsi celui qui présente la plus forte hausse du nombre de défaillances d'entreprise.

Pour Didier Chenet, Président du GHR, « *cette accélération des défaillances d'entreprises en pleine saison touristique montre la fragilité extrême de certaines entreprises qui ne parviennent plus à faire face à leurs charges d'exploitation. La hausse des prix de l'électricité et l'absence d'aide financière à la hauteur de la crise sont les raisons majeures de cette crise qui s'abat sur les hôteliers, les cafetiers et les restaurateurs qui restent liés par des contrats d'électricité (ou de gaz) avec des prix nettement supérieurs au marché actuel.* »

Inquiet par la hausse des défaillances d'entreprises, le GHR a écrit à la Première Ministre et au Ministre de l'Économie et des finances afin de leur demander d'étendre au plus vite le bouclier tarifaire à toutes les entreprises sans condition de puissance des compteurs électriques ou de nombre de salariés.

Pour Didier Chenet, « *le bouclier tarifaire est la seule mesure véritablement efficace pour sauver ces entreprises encore assujetties à des tarifs de l'énergie exorbitants. Nous sommes en train d'en identifier le nombre afin de convaincre le gouvernement d'étendre le bouclier tarifaire à toutes les entreprises comme le proposent les parlementaires qui ont amendé le projet de loi visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement* ».

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.
Le GHR fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.